



L'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) :

**Un conseiller au cœur du parcours de
l'étudiant**

Mon utopie (2006) de Albert Jacquard

- ***L'éducation est semblable à un art; elle est une création perpétuelle qui progresse en provoquant des rencontres toujours nouvelles. Le système éducatif peut donc être défini comme le lieu où l'on enseigne et où l'on pratique l'art de la rencontre...***



Constats comité interordre (2013)

- **Professionnels besoin d'approfondir**
 - Les connaissances spécifiques des nouvelles populations
 - Les procédures institutionnelles
 - La mise en place de service
 - Les rôles et responsabilités des acteurs
 - Le processus de définition d'un accommodement
- **Enseignants besoin d'approfondir**
 - Impact des différents troubles sur l'apprentissage
 - Cycle préparation-prestation-encadrement
 - Contextualisation des accommodements
 - Coaching
 - Autonomie de l'étudiant



Le qui, ici?

Selon l'Office des personnes handicapées

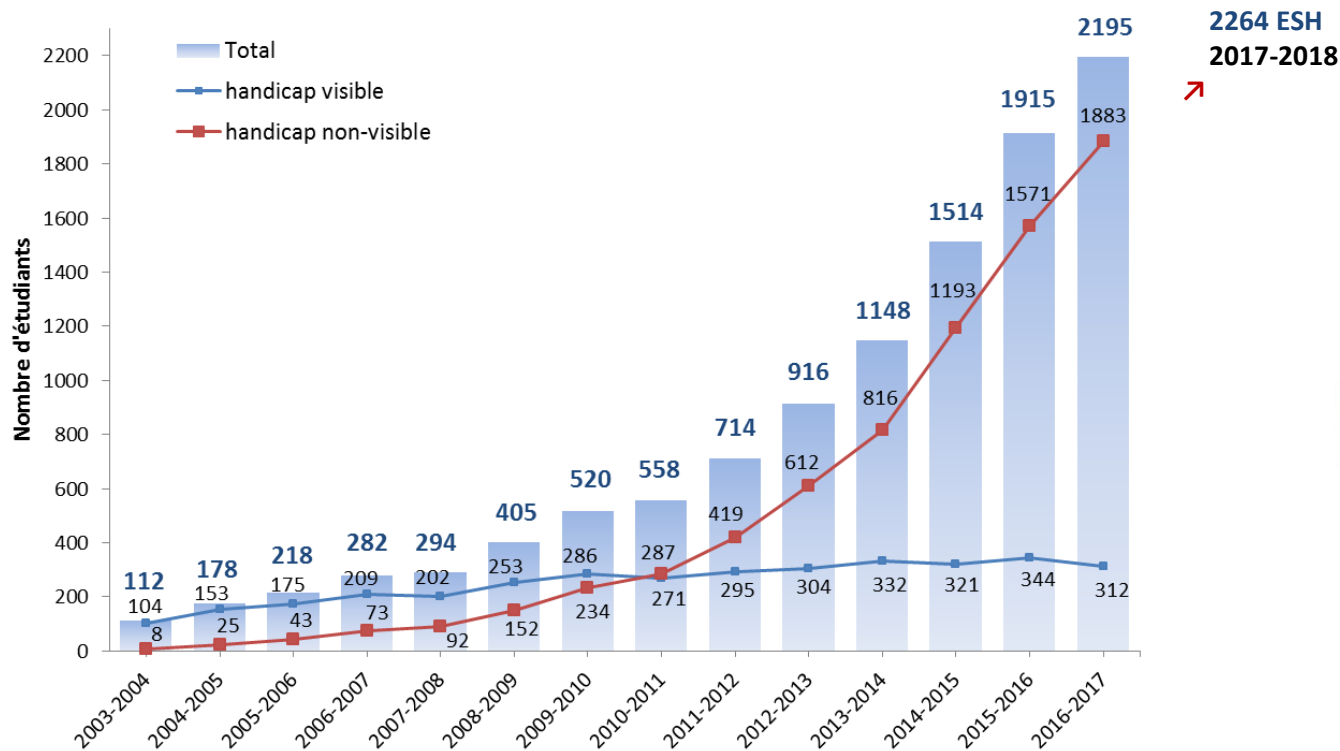
La définition de handicap aux fins de l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* est plus restrictive.

Article 1.[...]

g) « personne handicapée » : toute personne ayant une déficience entraînant une **incapacité significative** et **persistante** et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Une présence universitaire uqamienne

| Depuis plus de 30 ans



Réseau
universitaire
16304 ESH
2017-2018

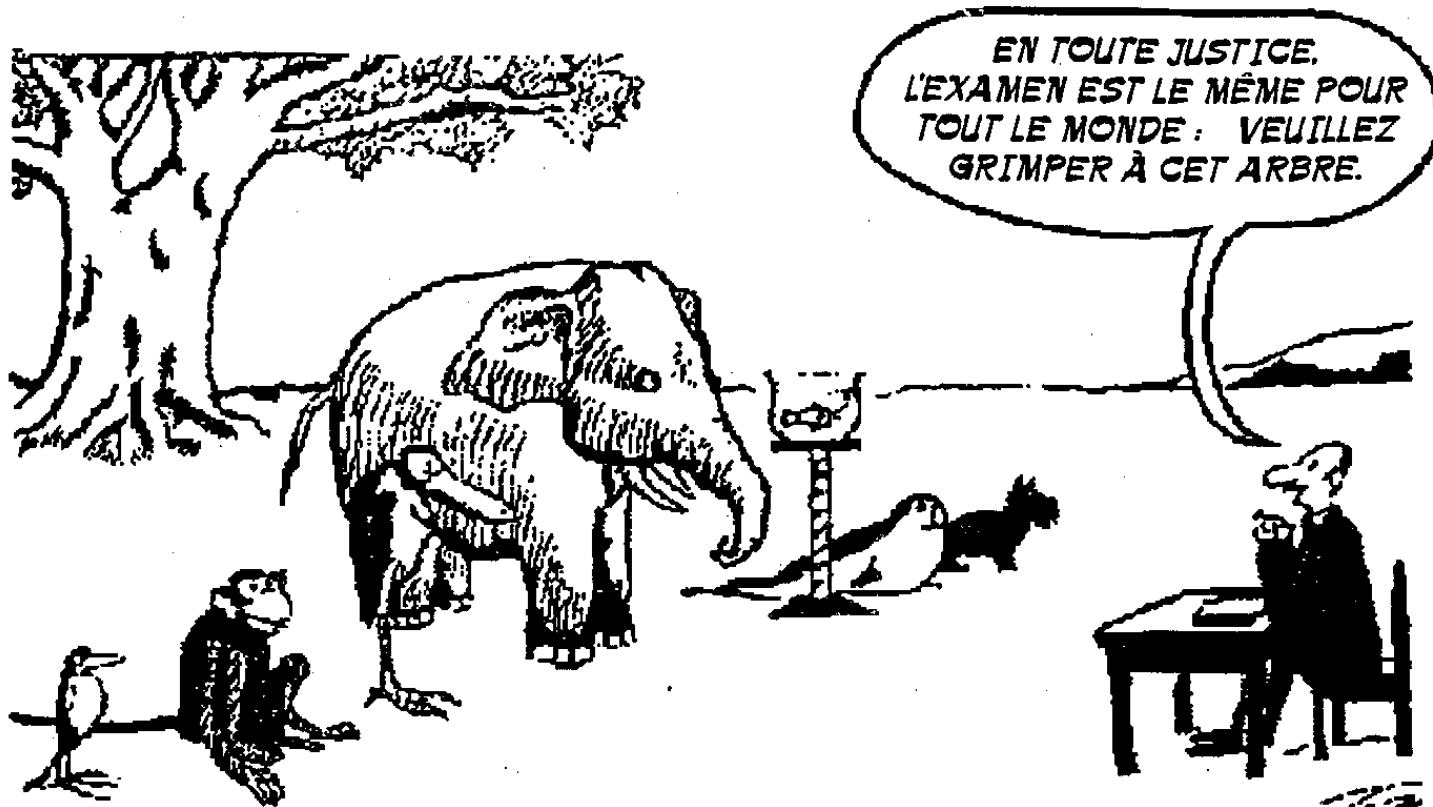


ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'atteinte au droit à l'égalité

Obstacles souvent rencontrés

- Méconnaissance et préjugés
- Méconnaissance de l'obligation juridique d'accommoder
- Manque d'ouverture et de souplesse
- Mauvaise évaluation des besoins
- Obstacles de nature systémique (ex: organisation des services)



Tiré de Into the 80's, Equal Employment Opportunities in New Zealand, 1981
Reproduit avec la permission de la New Zealand's State Commission

ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

UQÀM | Services à la vie étudiante
Université du Québec à Montréal

Un plus pour votre réussite

De quoi parlons nous?

ÉQUITÉ

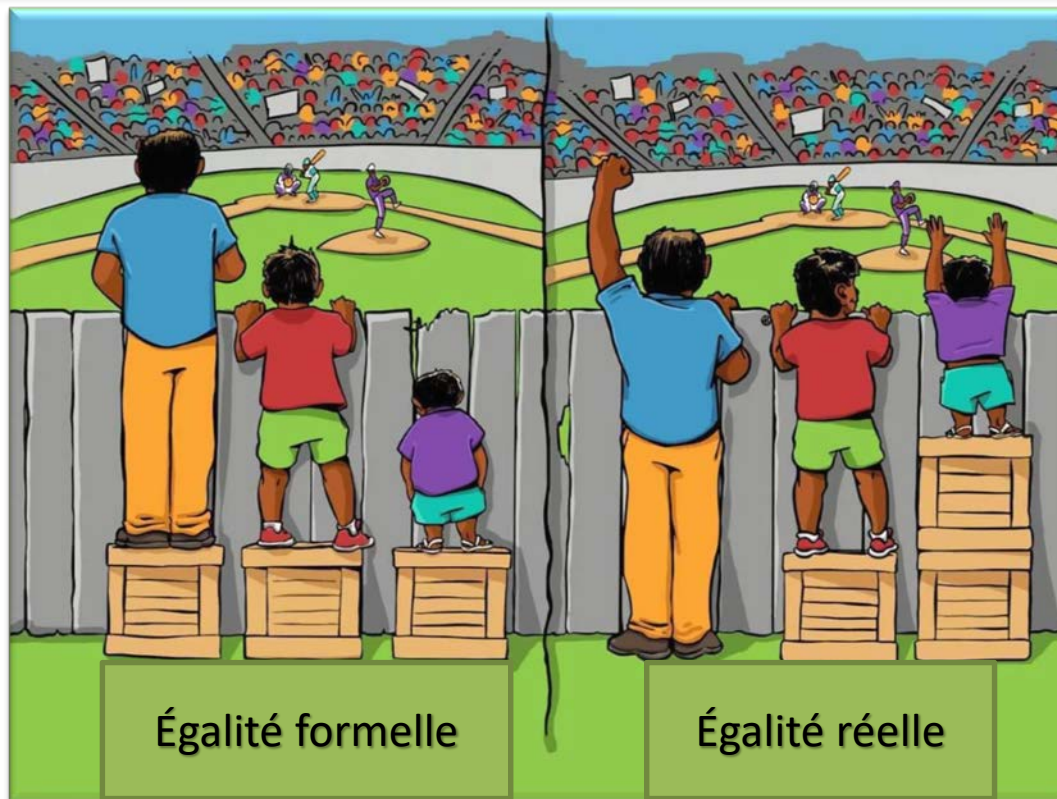
ÉQUITÉ

ÉQUITÉ

ÉQUITÉ

ÉQUITÉ

ÉQUITÉ



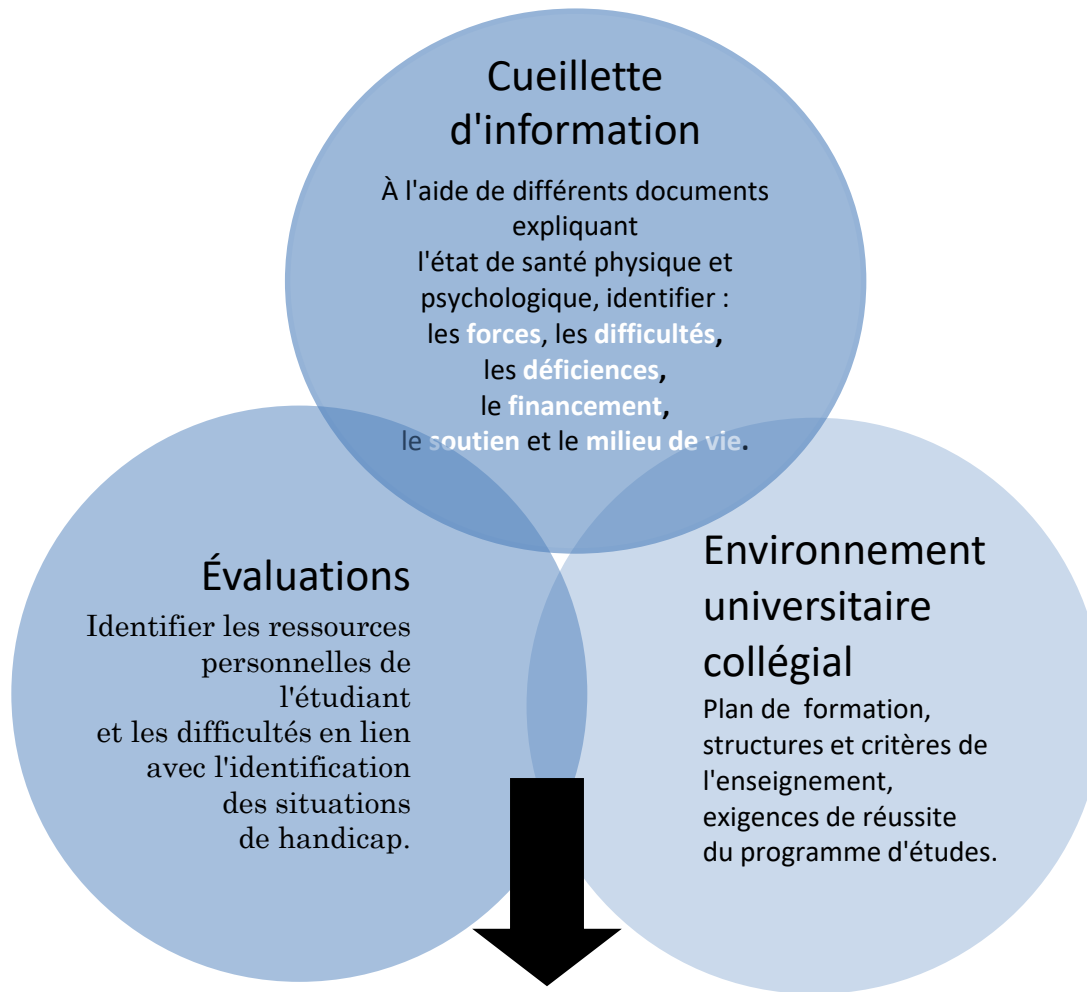
Égalité formelle

Égalité réelle



UN CONSEILLER AU CŒUR DU PARCOURS DE L'ÉTUDIANT

UN INTERVENANT PIVOT

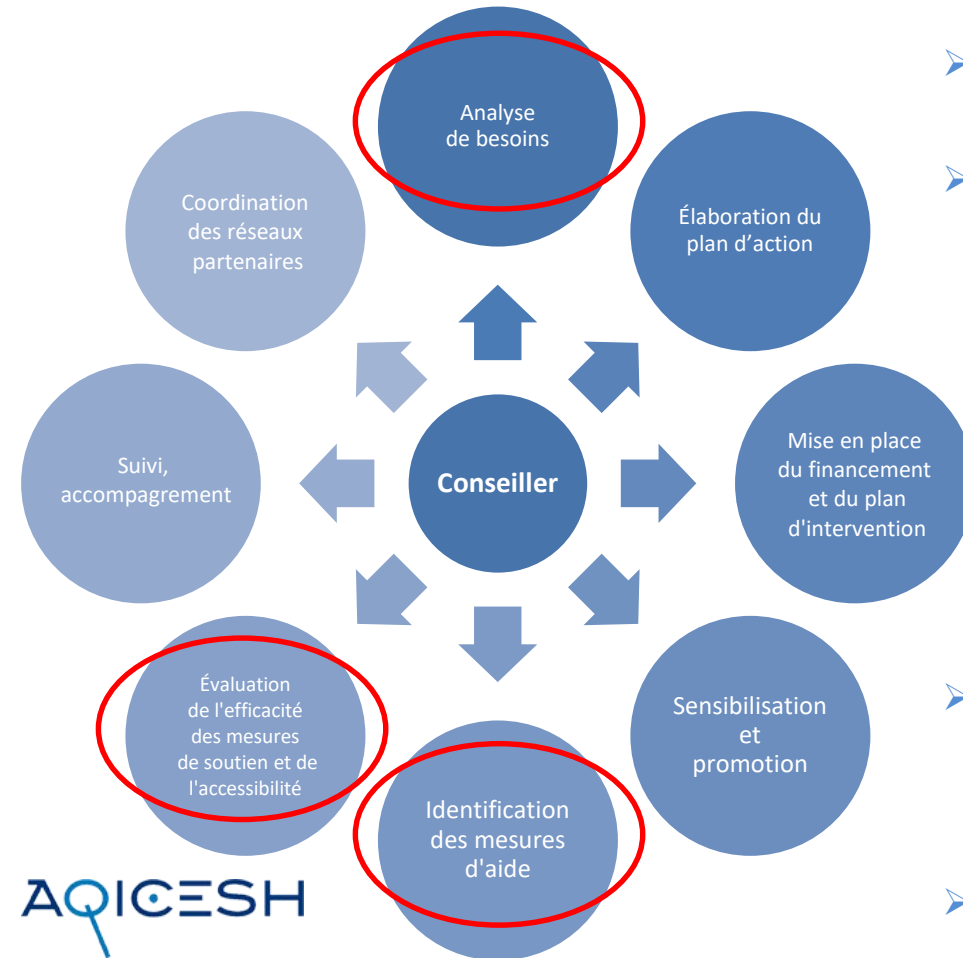


Parcours vers un plan d'action, un aménagement ou un accommodement

Les fonctions du conseiller

Fonctions évaluatives du conseiller

- Perspective macro du parcours de l'étudiant
 - Défis rattachés au choix de programme
- Pièces justificatives au dossier/Ne pas craindre d'en demander
 - Contextualisation des plans d'interventions
 - Considérer l'ensemble des recommandations de l'évaluation neurologique/Ne pas se focaliser sur le temps supplémentaire: 30% 50% 100% /Retrait de la classe/Prise de notes?
 - Renforcer les stratégies compensatoires par tutorat personnalisé et des technologies adaptées
 - Prendre à considération les facteurs personnels et facteurs environnementaux
- Se rappeler du:
 - Mandat de notre établissement
 - Mandat des services sociaux
 - Obligation de moyens/Non de résultat
- Miser sur l'approche inclusive et non adaptative
 - Changement majeur d'approche



ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Accommodement et Handicap

Principes généraux

- ▶ Une norme en apparence neutre peut devenir discriminatoire dans certains cas.
- ▶ Une évaluation des capacités d'un candidat doit se faire au cas par cas
- ▶ L'employeur doit offrir des moyens pour pallier le handicap et prendre certaines précautions pour s'assurer que l'employé bénéficie d'un droit égal d'accès aux examens de pré-embauche

Le quoi?

En pratique

- ▶ L'accommodement peut signifier qu'on aménage une pratique ou une règle générale de fonctionnement ou que l'on accorde une exemption à une personne se trouvant dans une situation de discrimination.
- ▶ Rendre accessible un poste de travail;
- ▶ Permettre une forme de soutien technologique;
- ▶ Offrir du temps supplémentaire; diviser l'examen
- ▶ Donner l'accès à une passation d'examen hors classe

Le comment?

Impliquez le demandeur dans la recherche de solutions

- En tant que décideur, vous avez le « leadership » durant le traitement d'une demande d'accommodement et devez rechercher sérieusement une solution.
- Évitez l'improvisation
- Le demandeur a aussi des [rôles et des responsabilités](#) à assumer tout au long du processus et doit contribuer à la recherche de solutions.
- Organisez une ou plusieurs rencontres avec le demandeur.
- Présentez vos besoins, identifiez les sources possibles de contrainte et tentez d'en arriver à un compromis.

Le comment?

Soyez professionnel

- ▶ Vous devez adopter un comportement professionnel. Évitez de vous laisser influencer par vos opinions, croyances, préjugés ou stéréotypes, ce qui risque de biaiser votre analyse. En tant que décideur, une telle attitude vous permettra d'assumer adéquatement vos rôles et responsabilités en matière d'accommodement raisonnable
- ▶ Traitez la demande en toute objectivité
- ▶ Il est préférable de distinguer la demande d'accommodement comme telle de l'appréciation professionnelle que vous pouvez avoir du demandeur.
- ▶ Vous devez traiter et analyser la demande en toute objectivité et de bonne foi.

Ressources

*Rien n'est plus puissant
qu'une idée dont le temps est venu*

Victor Hugo

•Références:

- <https://sites.google.com/site/integrerlesnouvpopulations/outils-pour-etudiants>
- www.aqicesh.ca
- http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/infographie_gestion-accommodement_Fr.pdf
- http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/DPT_AR-demandes.pdf

•Cadres de références

- www.cdpdj.qc.ca
- <http://pcua.ca/>
- www.ripph.qc.ca

•Rapports:

- https://ssa.uqam.ca/fichier/document/education_inclusive.pdf
- <https://vie-etudiante.uqam.ca/enseigner-accompagner.html#outils-pour-enseigner>
- http://aqicesh.ca/docs/PortraitEtudHandBesoinsEmergentsEnsPostsec_RapportSyn.pdf



ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Ressources Comité interordre (2013)



<https://sites.google.com/site/integrerlesnouvpopulations/outils-pour-etudiants>

Ressources CDPDJ

- Selon la Commission des droits de la personne, « l'établissement scolaire est celui qui a l'obligation d'accommodement. [Ainsi] l'université doit poser des gestes concrets d'accommodement, être proactif et innovateur, ou alors démontrer que ses tentatives sont vaines et que toute autre solution, laquelle doit être identifiée, lui imposerait un fardeau excessif » .
- En tant que décideur, vous avez le « leadership » durant le traitement d'une demande d'accommodement et devez rechercher sérieusement une solution.
- Selon l'article 10 de la Charte, le/les moyen(s) pour pallier le handicap doit/doivent être mis/misent en place. L'expression « moyen pour pallier ce handicap » doit être interprétée de façon large et libérale afin d'y inclure toutes formes de mesures raisonnables pour qu'une personne handicapée puisse exercer ses droits.
- L'accommodement peut donc signifier qu'on aménage une pratique ou une règle générale de fonctionnement ou que l'on accorde une exemption à une personne se trouvant dans une situation de discrimination. Dans ce contexte, une norme en apparence neutre peut devenir discriminatoire dans certains cas. Le principe d'accommodement raisonnable repose sur :
 - « Obligation juridique, applicable dans une situation de discrimination, et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle dans les limites du raisonnable, en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application d'une telle norme. »
- Pour s'appliquer, une évaluation des demandes d'un candidat doivent se faire au cas par cas. Cette responsabilité incombe au Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap dont le conseiller ou la conseillère, au regard de pièces justificatives et d'une analyse rigoureuse des besoins verra à mettre en place des mesures d'aménagements académiques. L'obligation d'accommodement nécessite un mode de traitement individuel. Il n'y a pas nécessairement de réponse unique. Il incombe à la personne qui demande cette accommodement d'être en mesure de déposer des pièces justificatives en lien avec sa demande. Le demandeur a donc aussi des [rôles et des responsabilités](#) à assumer tout au long du processus et doit contribuer à la recherche de solutions. Plusieurs rencontres avec le demandeur peuvent être nécessaires et la réponse à la demande d'accommodement peut être autre que celle envisagés par le demandeur.
- Présentez vos besoins et responsabilités de l'institution et des droits des autres personnes, identifiez les sources possibles de contrainte et tentez d'en arriver à un compromis.